BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

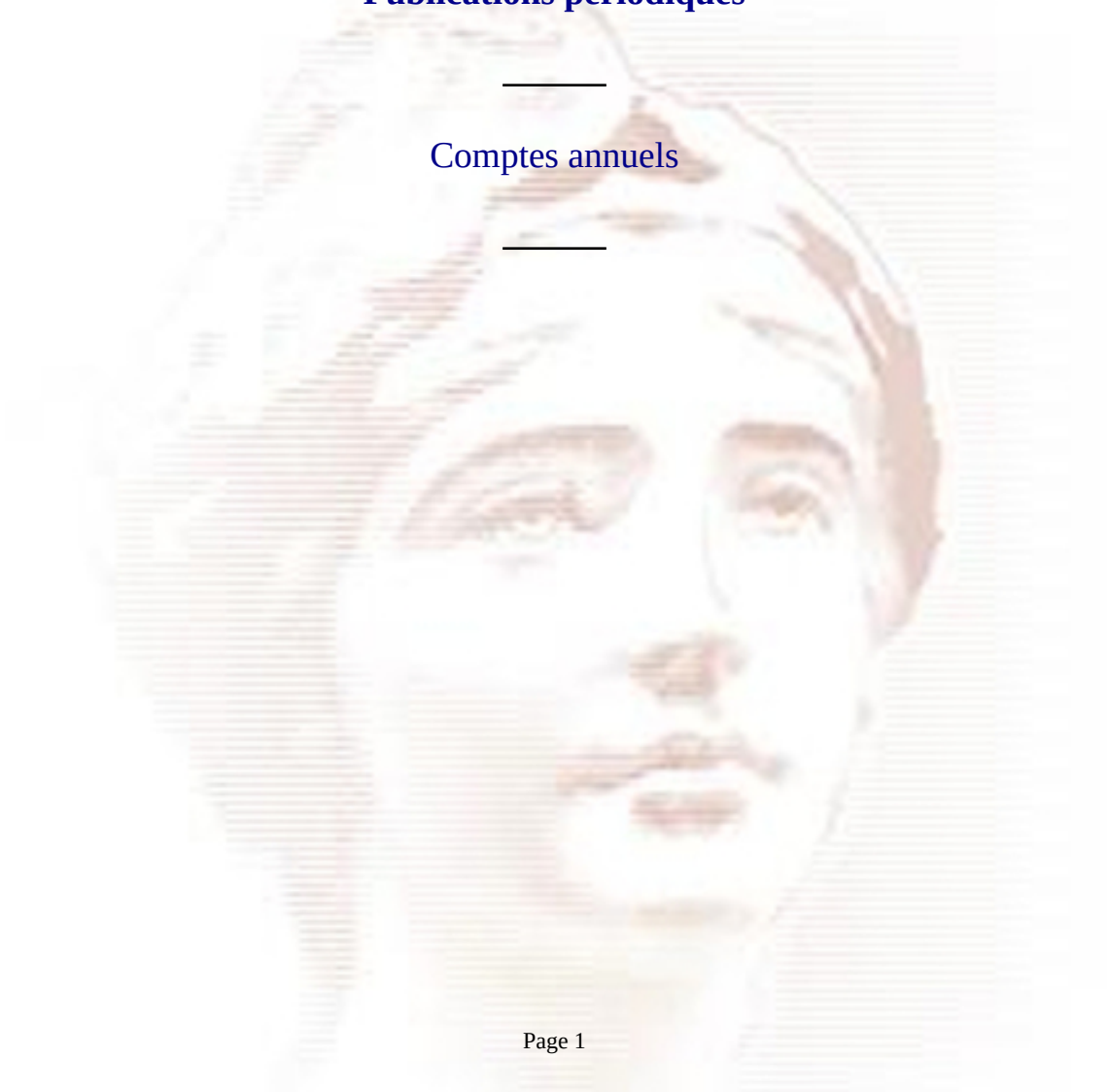

COFIPLAN

Société Anonyme au capital de 9.466.315 euros
Siège social : **1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS**
412 768 160 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par l'A.G.M. du 31 mai 2022

I. – Bilans comparés 2021-2020

(En milliers d'euros)

ACTIF	2021	2020
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	172 561	131 058
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	610 825	1 051 781
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
LOCATION SIMPLE	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	471	1 472
COMPTES DE REGULARISATION	2	2
TOTAL DE L'ACTIF	**783 859**	**1 184 313**

PASSIF	2021	2020
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	680 000	1 054 355
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	42 649	70 876
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	30	900
COMPTES DE REGULARISATION	1 959	3 441
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50	0
DETTES SUBORDONNEES	8 200	8 200
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	50 971	46 542
CAPITAL SOUSCRIT	9 466	9 466
PRIMES D'EMISSION	32 090	32 090
RESERVES	649	555
ECART DE REEVALUATION	0	0
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
REPORT A NOUVEAU	4 335	2 545
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 430	1 885
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	0	0
TOTAL DU PASSIF	**783 859**	**1 184 313**

II. – Comptes de résultat comparés 2021-2021

(En milliers d'euros)

COMPTES DE RESULTAT	2021	2020
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 108	7 770
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-760	-2 364
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	0	0

PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATIONS SIMPLES	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATIONS SIMPLES	0	0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	4 136	4 425
COMMISSIONS (CHARGES)	-21	-27
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2	26
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-2 366	-3 594
PRODUIT NET BANCAIRE	**9 099**	**6 237**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-3 098	-3 596
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	0	0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**6 000**	**2 640**
COUT DU RISQUE SUR OPERATIONS DE CREDIT	64	-22
RESULTAT D'EXPLOITATION	**6 065**	**2 618**
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**6 065**	**2 618**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	-1 635	-733
DOTATIONS ET REPRISES DE FRBG et PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
RESULTAT NET	**4 430**	**1 885**

III. – Hors bilans comparés 2021-2020

(En milliers d'euros)

HORS BILAN	2021	2020
ENGAGEMENTS DONNES	**706 903**	**553 947**
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	706 903	553 947
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	**519 766**	**746 146**
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	95 000	90 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	424 766	656 146
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

IV. – Annexe aux comptes COFIPLAN

31 décembre 2021

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de COFIPLAN ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles qu'elles sont prévues en particulier par le Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'établissement et à la publication des comptes annuels des établissements de crédit, modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2004-16 et CRC 2005-04 et le règlement ANC n°2014-07 du comité de la Réglementation Comptable.

Conformément aux dispositions du Règlement N°2002/03 et des précisions apportées par l'avis n° 2003 G du Comité d'urgence, les encours sous risque sont désormais ventilés en encours douteux et encours douteux compromis, cette dernière catégorie reprenant principalement les créances déchues du terme ou résiliées.

Par ailleurs, aucune créance n'est restructurée à des conditions hors marché.

COFIPLAN fait application, depuis le 1er janvier 2005, de l'article 13 du règlement n°2002-03 du CRC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables. Conformément au règlement, l'incidence de l'actualisation a été comptabilisée lorsque son résultat est apparu significatif au regard des montants prudemment estimés.

L'effet de désactualisation est comptabilisé en Produit Net Bancaire. L'effet d'actualisation est comptabilisé en coût du risque.

L'application à compter du 1er janvier 2010 du Règlement n°2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours n'est pas effectuée car les commissions comptabilisées sur COFIPLAN sont hors du champ d'application du règlement.

A) CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement n° 89.01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges courus en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits en compte de titres.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

COFIPLAN n'a pas d'opérations libellées en devises.

B) CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste correspond notamment aux disponibilités en trésorerie et aux prêts accordés à des établissements de crédit. Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées en créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les montants figurant sous cette rubrique incluent essentiellement les crédits en cours y compris les encours douteux nets de provisions distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Les encours douteux se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée d'un impayé dépasse 3 mois avec application du principe de contagion. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Le montant des dépréciations nécessaires à la couverture des créances douteuses est déterminé à la suite d'un examen de chaque opération, à la date d'arrêté pour l'ensemble des contrats.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts ».

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

D) TITRES

La comptabilisation des titres est décrite dans les dispositions du règlement CRC 2005-01. Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Titres de transaction

Les titres, qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont évalués individuellement à leur prix de marché.
Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

COFIPLAN ne détient pas de titres de transaction.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes. Les titres de placement sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation (cours de bourse si les titres sont cotés). Ils constituent des « actions et autres titres à revenu variable ».

COFIPLAN ne détient pas de titres de placement.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement correspondent à des billets à moyen terme négociables destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources adossées à caractère permanent et durablement affectées. Ces titres sont enregistrés à la date de souscription pour leur valeur nominale. Ils sont inscrits au poste « obligations et autres titres à revenu fixe ».

COFIPLAN ne détient pas de titres d'investissement.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

COFIPLAN ne détient pas de titres de l'activité portefeuille.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de les détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les « Autres titres détenus à long terme » correspondent à des certificats d'association au fonds de garantie des dépôts.

Les « titres de participation » et « parts dans les entreprises liées » sont constitués des participations pour lesquelles COFIPLAN dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

COFIPLAN ne détient pas de tels titres.

E) PROVISIONS

Les provisions de passif, autres que celles relatives aux engagements sociaux, concernent essentiellement les provisions pour litiges, amendes, risques fiscaux et restructuration. Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l' hypothèse la plus probable.

Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite de COFIPLAN à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

F) PRODUIT NET BANCAIRE

Intérêts, produits et charges assimilées

Les intérêts, agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis et sont repris dans ces postes.

Commissions (charges et produits)

Ce poste reprend essentiellement les commissions d'affacturage (enregistrées dès qu'elles sont acquises), les prestations de services financiers auprès des tiers ainsi que les commissions versées sur les engagements de garantie reçus.

G) HORS BILAN

Ce poste reprend les engagements reçus de GREAT LAKES INSURANCE, qui couvre le risque des opérations de crédit.

NOTES SUR LE BILAN

A) OPERATIONS EN DEVISES

Aucune opération en devise n'est enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2021.
Les actifs et passifs libellés en devises 'out' figurant au bilan au 31 décembre 2021 sont présentés ci-après :

En milliers d'euros

Actifs	TOTAL 2021	Passif	TOTAL 2021
Créances sur les établissements de crédit	0	Dettes envers les établissements de crédit	0
Créances sur la clientèle	0	Dettes envers la clientèle	0
Affacturage	0	Autres passifs	0
Opérations de location simple	0	Comptes de régularisation	0

B) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros

	2021	2020
Créances à vue	172 441	131 058
Créances rattachées	0	0
Total à vue	**172 441**	**131 058**
Prêt au jour le jour	0	0

Autres créances à terme	0	0
Créances rattachées	119	0
Total à terme	**119**	**0**
Total Créances sur les Etablissements de Crédit	**172 561**	**131 058**

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (actif)

En milliers d'euros

	France				TOTAL 2021	TOTAL 2020
	Créances commerciales	Autres concours à la clientèle	Comptes ordinaires débiteurs	Affacturage		
Encours sains	0	167 188	0	443 355	610 543	1 051 174
Encours douteux (1)	0	0	0	2	2	153
Provisions au 31/12/2020 (1)	0	0	0	-64	-64	-42
Dotations de l'exercice	0	0	0	0	0	-220
Reprises de l'exercice	0	0	0	64	64	198
Autres variations	0	0	0	0	0	0
Provisions au 31/12/2021 (1)	0	0	0	0	0	-64
Encours nets	**0**	**167 188**	**0**	**443 357**	**610 545**	**1 051 263**
Valeurs non imputées	0	0	0	0	0	0
créances rattachées	0	125	0	155	280	519
Encours totaux	**0**	**167 313**	**0**	**443 512**	**610 825**	**1 051 781**

(1) En application du CRC 2002-03 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	brut	provision	net
Douteux compromis France	2	0	2
Total douteux compromis	**2**	**0**	**2**
Douteux non compromis France	0	0	0
Total douteux non compromis	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**2**	**0**	**2**

Echéancier des encours sains au 31 décembre 2021 :

En milliers d'euros

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5ans
Créances sur la clientèle	**610 543**	269 897	339 049	1 597	0

D) AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Autres débiteurs divers	181	309
Dépôts et cautionnements	0	0
Débiteur Succursales BPLG	0	0
Impôt société	254	1 096
Impôt différé actif	0	0
Acompte fournisseurs	0	0
Etat autres Impôts et taxes	36	67
Stock de Matériel	0	0
Provision pour dépréciation des stocks	0	0
Comptes débiteurs divers douteux	0	0
Provisions au 31/12/2020	0	0
Dotations de l'exercice	0	0
Reprises de l'exercice	0	0
Provisions au 31/12/2021	0	0

TOTAL	**471**	**1 472**

E) COMPTES DE REGULARISATION (actif)

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Produits à recevoir	0	0
Appel en risques à recevoir BNPP	0	0
Charges à répartir	0	0
Valeurs à l'encaissement	0	0
Charges constatées d'avance	0	0
Autres	2	2
TOTAL	**2**	**2**

F) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Comptes et emprunts à vue	0	265
Dettes rattachées	0	0
Total à vue	**0**	**265**
Emprunt au jour le jour	0	0
Comptes et emprunts à échéance	680 000	1 054 000
Dettes rattachées	0	90
Total à terme	**680 000**	**1 054 090**
Total Dettes envers les Etablissements de crédit	**680 000**	**1 054 355**

Echéancier des comptes et emprunts à échéance au 31 décembre 2021 :

En milliers d'euros

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5ans
Comptes et emprunts (hors dettes rattachées)	**680 000**	375 000	305 000	0	0

G) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (passif)

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Comptes à vue	41 755	70 876
Dettes rattachées	0	0
Total à vue	**41 755**	**70 876**
Comptes à terme	0	0
Dépôts de garantie	894	0
Dettes rattachées	0	0
Total à terme	894	**0**
Total des opérations avec la clientèle	**42 649**	**70 876**

Echéancier des opérations avec la clientèle à terme au 31 décembre 2021 :

En milliers d'euros

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5ans
Comptes créditeurs à terme	**894**	894	0	0	0

H) AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020

Etat autres impôts et organismes sociaux	30	167
Fournisseurs (crédit-bail et assimilés)	0	0
Clients	0	0
Fournisseurs divers	0	0
Impôt société	0	733
Impôt différé passif	0	0
Participation	0	0
Crédits succursales BPLG	0	0
Dépôts de garantie	0	0
Retenues de garantie sur affacturage	0	0
Frais de personnel	0	0
Autres	0	0
TOTAL	**30**	**900**

I) COMPTES DE REGULARISATION (passif)

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Produits perçus d'avance	0	0
Charges à payer	1 959	3 300
Autres	0	140
Comptes d'encaissement	0	0
Règlement en cours affacturage	0	0
TOTAL	**1 959**	**3 441**

J) DETTES SUBORDONNEES

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Emprunt subordonné	8 200	8 200
Intérêts courus sur emprunt subordonné	0	0
TOTAL	**8 200**	**8 200**

K) CAPITAUX PROPRES

1) Capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de COFIPLAN s'élève à 9 466 315 euros entièrement libéré composé de 610 730 actions d'un montant nominal de 15,50 euros.

2) Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Ouverture	Affectation résultat n-1	Distribution nette d'acompte	Résultat	Autres mouvements	Clôture
Capital	9 466	0	0	0	0	9 466
Primes d'émission	32 090	0	0	0	0	32 090
Autres réserves	555	94	0	0	0	649
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	2 545	1 791	0	0	0	4 335
Résultat net de l'exercice précédent	1 885	-1 885	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	0		0	4 430	0	4 430
Total capitaux propres	**46 542**	**0**	**0**	**4 430**	**0**	**50 971**

NOTES SUR LE HORS BILAN

A) ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020

Engagements donnés	**706 903**	**553 947**
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	706 903	553 947
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	0	0
Engagements reçus	**519 766**	**746 146**
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	95 000	90 000
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	32 335	40 257
Engagements de garantie reçus de la clientèle	392 431	615 889

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

En milliers d'euros

	TOTAL 2021		TOTAL 2020	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Opérations avec Etablissements de crédit (1)	1 049	760	14	2 364
Opérations avec la clientèle	7 059	0	7 756	0
TOTAL	**8 108**	**760**	**7 770**	**2 364**

(1) Le montant correspond à des intérêts débiteurs dû au taux de référence EURIBOR négatif.

B) COMMISSIONS

En milliers d'euros

	TOTAL 2021		TOTAL 2020	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Opérations avec Etablissements de crédit	0	0	0	0
Opérations avec la clientèle	0	0	0	0
Opérations Affacturage	4 136	0	4 425	0
Prestations de services financiers	0	21	0	27
TOTAL	**4 136**	**21**	**4 425**	**27**

C) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros

	TOTAL 2021		TOTAL 2020	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Refacturation de prestation, mandat, convention et assistance	0	0	0	0
Autres produits ou charges d'assurance	0	2 272	0	3 234
Quote-part des subventions virée au compte de résultat	0	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0	0
Autres produits ou charges d'assurance	2	0	26	0
Dotations/Reprises provisions	0	50	0	0
Autres charges	0	44	0	361
TOTAL	**2**	**2 366**	**26**	**3 594**

D) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

A la clôture de l'exercice, les autres frais administratifs s'élèvent à 3 098 milliers d'euros.
Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 12 milliers d'euros. Les audits sont réalisés par les cabinets Mazars et Deloitte.

E) COUT DU RISQUE

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Dotations aux provisions	0	-220
Créances passées en perte sur l'exercice	0	0
Reprises de provision	64	198

Récupérations sur créances amorties	0	0
Dotations / Reprises pour risques	0	0
TOTAL	**64**	**-22**

F) IMPOT SUR LES SOCIETES

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 1 635 milliers d'euros.

AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES

Sont considérées comme entreprises liées toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses, ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

En milliers d'euros

	TOTAL 2021	TOTAL 2020
ACTIF		
Créances envers les établissements de crédit	172 561	131 058
Autres Actifs	523	1 096
Comptes de régularisation actifs	0	0
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	680 000	1 054 355
Autres passifs		0
Comptes de régularisation passifs	784	1 827
Dettes subordonnées	8 200	8 200
HORS BILAN		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	95 000	90 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie reçus de la clientèle	0	0

B) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

En euros

Résultat de l'exercice	4 429 746,80
Report à nouveau	4 335 414,10
Total à répartir	**8 765 160,90**

En euros

Réserve légale	221 487,34
Dividende	8 538 005,40
Acompte sur dividendes	0,00
Report à nouveau	5 668,16
Total réparti	**8 765 160,90**

C) EVENEMENTS POST CLOTURE

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2021, les tensions géopolitiques se sont considérablement accrues autour de l'Ukraine, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ainsi qu'aux sanctions économiques imposées par la communauté internationale concernant la Russie.

Les effets sur les marchés financiers et les échanges commerciaux sont nettement négatifs, et les conséquences macro-économiques, en particulier sur l'économie européenne et française, sont encore incertaines. COFIPLAN suit de près l'évolution de la situation, et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques concernant la Russie.

COFIPLAN évalue les conséquences de cette crise en cours sur ses clients.

La société n'a aucune exposition directe bilan et hors-bilan envers des contreparties russes et ukrainiennes.

Cette crise n'impacte pas les comptes clos au 31/12/2021.

V. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant l'existence d'un bénéfice net de 4 429 746,80 euros et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires approuve le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2021 présenté par le Conseil d'administration et décide de l'affecter de la manière suivante :

BENEFICE A REPARTIR	
Bénéfice net	4 429 746,80 Euros
Report à nouveau créditeur disponible	4 335 414,10 Euros
TOTAL à affecter	**8 765 160,90 Euros**

EMPLOIS	
Dividendes	8 538 005,40 Euros
Réserve légale	221 487,34 Euros
Report à nouveau	5668,16 Euros
TOTAL affecté	**8 765 160,90 Euros**

Une distribution de dividendes de 8 538 005,40 Euros, soit 13,98 Euros par action, est prévue au titre de l'exercice 2021. La mise en paiement de ce dividende interviendra au plus tard le 30 septembre 2022.

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre des trois exercices précédents :
– aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
– aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
– un dividende de 7,40 euros par action a été distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VI. – Rapport des commissaires aux comptes sur les compts annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COFIPLAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris – La Défense, le 16 mai 2022
Les commissaires aux comptes :

Mazars,
Alexandra KRITCHMAR

Deloitte & Associés,
Jean-Vincent COUSTEL

VII. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse du siège administratif de BNP Paribas Personal Finance situé 143 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET.